

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 3 JUILLET 2020**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Présents** : Mesdames Constance de PÉLICHY sauf points (points 2.3, 2.6, 2.9, 2.12), Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BRÉMOND, Messieurs Stéphane CHOUMIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

**Pouvoir** : Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Jacques CAPITAINE à Sébastien DIFRANCESCHO, Isabelle FIDALGO à Maryvonne PRUDHOMME, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.

**Absente** : Madame Constance de PÉLICHY (points 2.3, 2.6, 2.9, 2.12)

**Secrétaire de Séance** : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt et le vendredi 3 juillet 2020 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

**Conditions de tenue de la séance**

Madame le Maire rappelle, qu'au regard de l'épidémie, la convocation prévoyait que le Conseil se tiendrait en huis clos, mais avec une rediffusion en direct sur le Facebook de la Mairie.

*Vote favorable à l'unanimité.*

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

Les procès-verbaux des 28 mai et 12 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

**1 – ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1 Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration de l'association « SESAME AUTISME LOIRET »**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**DÉSIGNE** : 1 représentant : Monsieur Georges BLAVIEZ

**1.2 Désignation des représentants auprès du Comité de Jumelage de La Ferté Saint-Aubin**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 2 représentants : Madame Stéphanie HARS, Monsieur Michel GODET

### **1.3 Désignation des représentants auprès du Conseil d'administration de l'Harmonie Municipale**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 2 représentants : Madame Virginie GILLIOT, Jean-Noël MOINE

### **1.4 Désignation des représentants auprès du Comité des fêtes**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 2 représentants : Fabienne GAUDENZI, Linda RAULT

### **1.5 Désignation des représentants auprès de l'Amicale du personnel**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 2 représentants titulaires : Sébastien DIFRANCESCHO, Jacques CAPITAINE  
2 suppléants : Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN

### **1.6 Désignation des représentants auprès de la CLI (Commissions Locales d'Information, auprès des installations nucléaires de base INB)**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 1 représentant titulaire : Anna MAZIER  
1 représentant suppléant : Jacques CAPITAINE

### **1.7 Désignation d'un correspondant défense**

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des Armées dans une démarche de coopération civilo-militaire. Il est également une interface pour les services de la préfecture, en particulier sur le volet sécurité civile.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 1 correspondant défense et de sécurité civile : Daniel GAUGAIN

### **1.8 Désignation des représentants au conseil d'administration de l'AJALFA**

Point supprimé

### **1.9 Désignation du représentant auprès de la Mission Locale de l'Orléanais**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** : 1 représentant : Virginie OBRINGER-SALMON

### **1.10 Désignation des représentants auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE** comme représentants de la Ville de La Ferté Saint-Aubin au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- 1 représentant titulaire : Stéphane CHOUIN
- 1 représentant suppléant : Christophe BONNET

### **1.11 Désignation des représentants auprès du GIP RECIA**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE : 1 représentant titulaire : Anna MAZIER  
1 représentant suppléant : Stéphane CHOUIN**

### **1.12 Désignation d'un représentant auprès du CNAS**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD).

**DÉSIGNE : 1 représentant titulaire : Sébastien DIFRANCESCHO**

### **1.13 Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs**

Point supprimé et reporté.

### **1.14 Désignation des membres de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**FIXE** comme suit la composition de la CCAPH :

- *Un représentant de l'association des Paralysés de France Handicap*
- *Un représentant de Sésame Autisme Loiret (IME Cigale)*
- *Un représentant de l'Association de soins et d'aide à domicile de la commune (ASAD)*
- *Un représentant de l'Association Pour Aveugles et Déficients Visuels d'Orléans et sa Région (APADVOR)*
- *Un représentant de la Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH),*
- *Un représentant du Comité départemental handisport du loiret*
- *Un représentant de la Maison Familiale Rurale de l'Orléanais*
- *Un représentant de l'association « les P'tits Bouts »,*
- *4 fertésiens*
  
- *6 conseillers municipaux*

**DÉSIGNE** les six représentants de la ville : **Maryvonne PRUDHOMME, Georges BLAVIEZ, Nathalie MARCHAND, Fabienne GAUDENZI, Dominique THÉNAULT, Manuela CHARTIER**

### **1.15 Désignation des membres de la CLAVAP**

Par délibération du 20 février 2015, le conseil municipal a constitué son instance consultative. « La commission locale de l'AVAP » est une nouveauté introduite par la loi ENE de juillet 2010. L'objectif est de créer une plateforme d'échanges permanents. Cette commission est destinée à suivre l'étude de l'AVAP puis ses évolutions et à apporter une contribution à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**FIXE** la composition de la CLAVAP comme suit :

<b>Représentants d'administration</b>	Préfecture du Loiret	M. le Préfet ou son représentant
	DREAL	M. le Directeur de la DREAL ou son représentant
	DRAC	M. la Directeur de la DRAC ou son représentant
<b>Elus ou titulaires d'un mandat électif représentant la collectivité</b>		Mme Constance de PELICHY
		M. Dominique THÉNAULT
		Mme Isabelle FIDALGO
		Mme Nicole BOILEAU
		M. Christophe BONNET
		M. Patrick PINAULT
		M. Jean-Frédéric OUVRY
<b>Personnes qualifiées</b>	Au titre au patrimoine culturel local	Le propriétaire du Château de La Ferté St-Aubin M. Guyot
	Au titre au patrimoine culturel local	Un représentant de l'ACSPF
	Au titre des intérêts économiques locaux (CCI...)	Un représentant du GERFA
	Au titre des intérêts économiques locaux	Un représentant des « Vitrines Fertésiennes »

#### **1.16 Création d'un comité consultatif voies douces**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CRÉE* un comité consultatif voies douces, présidé par Madame le Maire, qui aura pour mission de donner son avis sur tous les projets d'aménagement, de modification ou de réhabilitation de voies douces et comprenant :

5 conseillers municipaux

3 représentants d'associations locales dont l'objet est en lien avec celui du Comité : 1 pour LFÉSA Transition, 1 pour le Cyclo club, et 1 pour l'association des marcheurs solognots

1 représentant des parents d'élèves du primaire

1 représentant de parents d'élèves du secondaire

2 fertésiens tirés au sort pour 2 ans

#### **1.17 Désignation des membres du comité consultatif voies douces**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE*, 5 conseillers pour siéger au comité consultatif « voies douces » : **Katia BAILLY, Christophe BONNET, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Steve RENARD**

## **2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS**

### **2.1 Admission en non-valeur**

Un ensemble de titres de recettes s'établissant à 2 253,18 € n'ont pu être recouvrés ; malgré les procédures engagées conformément à la réglementation, le Trésorier n'a pu obtenir le recouvrement des créances.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADMET** en non valeurs la somme totale de 2 253,18 Euros.

## **2.2 Adoption du compte de gestion 2019 du budget principal**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration de résultat Pays Val Sud	Résultat de clôture 2019
<b>Investissement</b>	776 475,85		-1 309 839,58	4 699,31	-528 664,42
<b>Fonctionnement</b>	1 163 578,31	1 163 578,31	1 415 474,98	6 759,23	1 422 234,21
<b>TOTAL</b>	<b>1 940 054,16</b>	<b>1 163 578,31</b>	<b>105 635,40</b>	<b>11 458,54</b>	<b>893 569,79</b>

## **2.3 Adoption du compte administratif 2019 du budget principal**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE**, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
<b>Dépenses d'investissement</b>	5 730 504,69	4 268 286,67	<b>-1 309 839,58</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	5 730 504,69	2 958 447,09	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	10 044 320,75	8 671 057,84	<b>1 415 474,98</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	10 044 320,75	10 086 532,82	

Les restes à réaliser 2019 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 678 282,93 €

Recettes d'investissement : 762 996,08 €

## **2.4 Affectation définitive du résultat 2019 du budget principal**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AFFECTE** définitivement les résultats de clôture 2019 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 422 234,21 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 422 234,21 € ;
- Le résultat déficitaire d'investissement de 528 664,42 € est repris en recettes au compte 001 «résultat d'investissement reporté ».

## **2.5 Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe de l'eau**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion:



	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
<b>Investissement</b>	718 351,02		32 794,80	751 145,82
<b>Fonctionnement</b>	316 467,31		70 527,33	386 994,64
<b>TOTAL</b>	<b>1 034 818,33</b>		<b>103 322,13</b>	<b>1 138 140,46</b>

## **2.6 Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE**, hors de la présence de Madame le maire, le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 268 476,33	49 734,08	<b>32 794,80</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	1 268 476,33	82 528,88	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	473 303,31	86 428,40	<b>70 527,33</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	473 303,31	156 955,73	

Les restes à réaliser 2019 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 103 045,84 €

Recettes d'investissement : 32 440,10 €

## **2.7 Affectation définitive du résultat 2019 du budget annexe de l'eau**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AFFECTE** définitivement les résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'eau comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 386 994,64 €
  - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 751 145,82 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

## **2.8 Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
<b>Investissement</b>	1 016 744,25		- 2 673,62	1 014 070,63
<b>Fonctionnement</b>	172 730,05		9 794,81	182 524,86
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 474,30</b>		<b>7 121,19</b>	<b>1 196 595,49</b>

## **2.9 Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE**, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 454 341,30	316 576,62	<b>-2 673,62</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	1 454 341,30	313 903,00	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	647 433,05	465 253,42	<b>9 794,81</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	647 433,05	475 048,23	

Les restes à réaliser 2019 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

## **2.10 Affectation définitive du résultat 2019 du budget annexe de l'assainissement**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AFFECTE** définitivement les résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 182 524,86 €
  - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 1 014 070,63 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

## **2.11 Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe Camping**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du Camping pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
<b>Investissement</b>	15 902,03		13 649,75	29 551,78
<b>Fonctionnement</b>	1 902,95		- 7 899,63	-5 996,68
<b>TOTAL</b>	<b>17 804,98</b>		<b>5 750,12</b>	<b>23 555,10</b>

## **2.12 Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Camping**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE**, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe Camping pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
<b>Dépenses d'investissement</b>	34 371,03	4 783,29	<b>13 649,75</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	34 371,03	18 433,04	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	87 281,95	83 599,23	<b>-7 899,63</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	87 281,95	75 699,60	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2019.

### **2.13 Affectation définitive du résultat 2019 du budget annexe du Camping**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AFFECTE** les résultats de clôture 2019 de manière définitive du budget annexe camping comme suit :

- Section de fonctionnement : déficit de – 5 996,68 €
  - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 29 551,78 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

### **2.14 Participation au FAJ et au FUL pour l'exercice 2020**

Ces dispositifs sont financés par le Département, auquel peuvent s'associer les autres collectivités territoriales, les EPCI, les CAF, les caisses de MSA, les bailleurs privés ou publics et les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction (1% logement).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**PARTICIPE** au financement du FAJ et du FUL à hauteur des montants suivants en 2020 :

<b>Dispositifs</b>	<b>Cotisations</b>	<b>Population</b>	<b>Montants</b>
FAJ	0,06 €	7 577 habitants	454,62 €
FUL	0,39 €	7 577 habitants	2 955,03 €

### **2.15 Indemnisation d'une entreprise suite à l'annulation de manifestations en raison de l'épidémie**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**PREND** en charge le paiement des acomptes de 30 % des deux prestations annulées en raison de la pandémie de Covid-19 auprès de la société Garden Party au titre d'indemnisation et de solidarité nationale

### **2.16 Attribution du marché de réalisation d'un réseau d'assainissement route de Chaumont**

Après avis de la CAO du 1er Juillet 2020, et considérant, après analyse, que l'offre remise par la société SOGEA, représentée par Mr AURIAU Eric, Responsable d'Agence, située 7 rue de la Forêt à FLEURY LES AUBRAIS est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 812 670,40 € HT soit 808 571,40 € TTC.

Pour le lot n° 1 : Travaux en tranchée ouverte

<b>N° PLIS</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>OFFRE H.T BASE</b>	<b>OFFRE H.T NEGO</b>
PLI N°1	EIFFAGE ROUTE VAL DE LOIRE	869 379,20 €	775 498,60 €
PLI N°2	ADA RESEAUX	845 277,00 €	825 000,00 €
PLI N°3	SOGEA NORD OUEST TP	812 670,40 €	808 571,40 €
PLI N°4	TPVL	1 125 177,90 €	1 100 000,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**DÉCIDE** de retenir l'entreprise ci-dessus désignée pour le Lot n°1

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux précités, pour le lot n°1, et tous les actes s'y rapportant.



**AUTORISE** Madame le Maire à approuver les marchés pour les lots n°2 et 3, par délégation du Conseil, et à les signer ainsi que tous les actes s’y rapportant. La décision de Madame le Maire sera rapportée au Conseil suivant.

**2.17 CRST - Projet relatif à la création d’une épicerie solidaire itinérante à La Ferté Saint-Aubin**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du CRST, pour le projet de création d’une épicerie solidaire itinérante.

**2.18 CRST - Projet relatif à la création d’une piste cyclable rue Denis Papin à La Ferté Saint-Aubin**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du CRST, pour la création d’une piste cyclable rue Denis Papin.

**2.19 CRST - Projet relatif à la rénovation thermique de l’Hôtel de Ville**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,* **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du CRST, pour le projet de rénovation thermique de l’Hôtel de Ville.

**2.20 CRST - Projet relatif à l’acquisition et l’installation de mobilier urbain sportif**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,* **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du CRST, pour le projet d’acquisition et d’installation de mobilier urbain sportif.

**2.21 Adoption du règlement intérieur de la CAO et de la Commission DSP**

Point supprimé et reporté

### **3 – RESSOURCES HUMAINES**

**3.1 Formation des élus**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,*

**PREVOIT** les modalités nécessaires à l’application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité et valide les grandes orientations du plan de formation au travers des thématiques, d’organismes agréés par le Ministère de l’Intérieur, dont les frais de formation seront pris en charge dans les limites légales :

- Statut et rôle de l’ élu
- Organisation territoriale
- Pilotage et mesures d’accompagnement des projets d’envergure
- PLUi : Procédure et enjeux
- Les outils de la maîtrise foncière
- Les enjeux de l’aménagement urbain
- Les finances des collectivités locales
- L’optimisation des ressources et moyens des collectivités locales
- Définition de stratégies de communication
- Les actes d’état civil
- Formations sur les politiques sectorielles : enfance, jeunesse, vie associative et sportive, culture, social
- Fonctionnement et enjeux de l’intercommunalité
- Les outils de la mutualisation

### **3.2 Recrutement d'un apprenti au service informatique et TIC**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**DÉCIDE DE RECOURIR** à un contrat d'apprentissage au sein du service informatique et TIC, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, ou autre date figurant dans le contrat d'apprentissage relatif à la rentrée scolaire 2020, pour une durée de 2 ans.

### **3.3 Avenant modificatif de l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition de services de la CCPS auprès de la Ville de La Ferté Saint-Aubin**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la modification de l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Les tableaux des mises à dispositions d'agents communautaires en paragraphe 2 et de service CCPS en paragraphe 3 de l'avenant n°9, sont corrigés comme suit :

#### 2/ Mise à disposition d'agents communautaires vers la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Agents CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2019	Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Assistant socio-éducatif (RSA)	70,00 %	70,00 %
Adjoint d'animation (Point Cyb)	5,00 %	5,00 %

#### 3/ Mise à disposition de la Direction de l'aménagement durable du territoire et du service droit su sol de la CCPS auprès de la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Services CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2019	Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Droit du sol	40,00 %	40,00 %
Aménagement du territoire		10,00 %

### **3.4 Local Médecine Préventive**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE,* Madame le Maire, à signer la convention de mise à disposition du local médical situé à la Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité.

### **3.5 Tableau des effectifs – Emplois saisonniers 2020 (modifications)**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE,* la délibération n°2020-2-63 en décidant les recrutements en accroissement saisonnier d'activité dans les conditions suivantes :

❖ **Pour la Direction de l'Education :**

- **Période de juillet-août 2020 inclus :** 11 postes d'adjoint d'animation à temps complet de 5 semaines
- **Période d'août-septembre 2020 :** 12 postes d'adjoint d'animation à temps complet de 5 semaines 4 jours

❖ **Pour la Direction de la Culture, des Sports et de la Vie Associative :**

- dans le cadre de l'organisation de la manifestation municipale des Estivales du Cosson : 4 postes adjoints d'animation à temps non complet de 27h30 hebdomadaire pour une durée de 29 jours,

### **3.6 Tableau des effectifs – Emplois permanents**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CRÉE,* un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet,

## 4 - EDUCATION

### 4.1 Tarification des activités périscolaires et extrascolaires à la rentrée 2020

#### Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DE LOISIRS		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi	Mercredi et vacances	Mini-séjour
				Matin ou après-midi avec repas	Journée avec repas	
TAUX D'EFFORT	0,34%	0,25 %	0,35 %	0,90 %	1,30 %	
Tarif plancher	1,10 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	18,00 €
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €

#### Tarifs des activités de la Maison des Jeunes La Courtille

	Activités à la demi-journée	Activités à la journée
Distance ≤ 50 km autour de La Ferté	6,00 €	13,00 €
Distance ≥ 50 km autour de la Ferté	8,00 €	15,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires du service Enfance Jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

10

#### **4.2 Plan « vacances apprenantes » - Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs**

Le Président de la République a appelé, le 5 mai dernier, à ce que cet été « particulier » soit l'occasion de faire preuve collectivement d'inventivité et de créativité pour incarner la Nation apprenante » et pour venir en appui aux familles. C'est dans ce cadre que le gouvernement a lancé le plan « vacances apprenantes » qui concernera un million d'enfants.

Les accueils de loisirs organisés par les collectivités locales et les associations cet été, accompagnées par l'État, visent à proposer des activités associant loisirs et (re)découverte de leurs environnements afin que les enfants et les jeunes puissent mettre à profit les deux mois de vacances d'été pour se resocialiser, s'aérer, et aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

L'Etat peut attribuer une **aide exceptionnelle au fonctionnement** de tout accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant du 4 juillet au 31 août 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE* Madame le Maire ou son représentant, à solliciter auprès de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret, l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement d'un montant de 5 000 €.

## 5 – DEVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITE ET TRANSPORTS

### **5.1 Rapport annuel de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**

*Le Conseil Municipal, a PRIS ACTE*, de la présentation du rapport annuel 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées, dont la commission s'est réunie le 2 mars dernier, afin de dresser l'état d'avancement de la mise en accessibilité des Equipements Recevant du Public.

### **5.2 Aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 1 000 L**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*, décide d'AUGMENTER, le nombre de bénéficiaires de l'opération sur les récupérateurs d'eau, de 50 personnes, dont l'aide s'élève à 50 %, pour un récupérateur d'eau de pluie de 1 000 litres, pour un coût de 55 Euros TTC.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 55.

La Ferté St-Aubin, le 5 juillet 2020

Le Maire  
Constance de Péligny

